

# LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

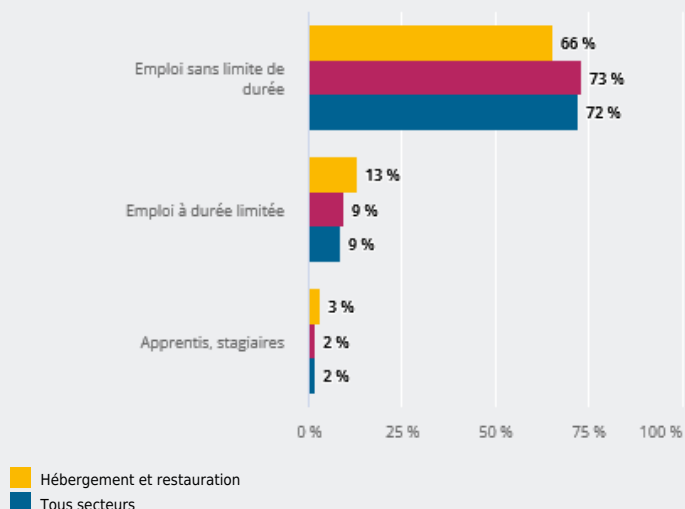


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

## TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS <sup>1</sup>

**80 %**

des salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée (85 % tous secteurs)



**101 060**

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

**5 %**

de l'emploi régional

**18 %**

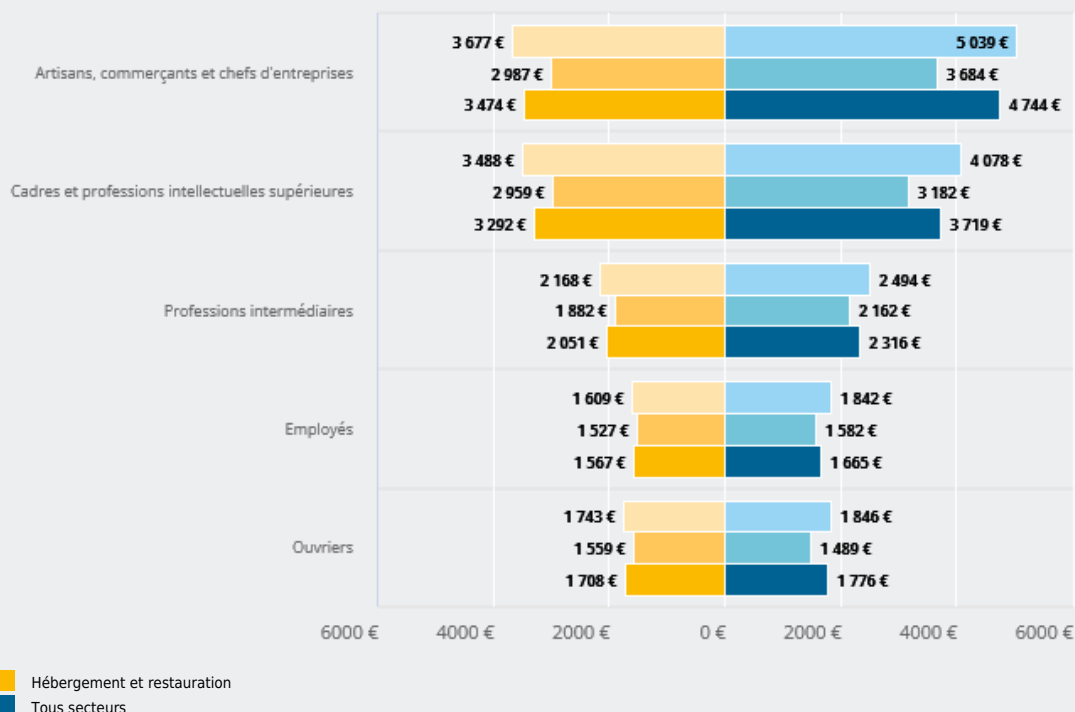
de non-salarié (15 % tous secteurs)

**22 %**

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (17 % tous secteurs)

## SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 590 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



## TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

**80 %**

des femmes salariées de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

■ Hébergement et restauration  
■ Tous secteurs



**15 %**

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (11 % tous secteurs)

**30 %**

des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (25 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 560 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

## TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

**80 %**

des hommes salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

■ Hébergement et restauration  
■ Tous secteurs



**20 %**

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

**16 %**

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 630 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

📄 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

### 🔍 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.